

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 6 mai 2019, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 6 mai 2019**

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h03.

19 05 057

**2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2019**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 6 mai 2019, soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.1.11. Demande au MTQ.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Fondation québécoise du cancer
    - 6.1.2. Club de Conservation du Lac Massawippi
    - 6.1.3. Shazamfest
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Assurance – ajout de garantie de pollution
    - 7.1.2. Rôle d'évaluation en ligne
    - 7.1.3. Entretien ménager – Bureau et Centre Communautaire
    - 7.1.4. Réflexion sur la lutte à la pauvreté et l'inclusion sociale
    - 7.1.5. Résolution GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019
    - 7.1.6. Adoption de la Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demande de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Barnston-Ouest
    - 7.1.7. Appui au GMF des Frontières
    - 7.1.8. Demande de subvention au RÉCIM
    - 7.1.9. Invitation – Soirée d'information sur la pollution lumineuse
    - 7.1.10. Tournoi de golf – Fête de la famille
    - 7.1.11. Demande au MTQ

## **7.2. Appels d'offres**

7.2.1. Résultat – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

## **8. Rapport du Maire et des conseillers**

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

8.2. Rapport des conseillers

## **9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**

9.1. Dépôt du rapport mensuel

## **10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

10.1. Dépôt du rapport mensuel

## **11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

11.1. Dépôt du rapport mensuel

## **12. Trésorerie**

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

12.2. Dépôt et adoption du rapport financier et rapport du vérificateur 2018

## **13 Divers**

## **14. Deuxième période de questions**

## **15. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 058**

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **4. Première période de questions**

**19 05 059**

### **6.1.1. Fondation québécoise du cancer**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 150\$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de sa mission.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 060**

### **6.1.2. Club de Conservation du Lac Massawippi**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 50\$ au Club de Conservation du Lac Massawippi dans le cadre de sa mission.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 061**

**6.1.3. Shazamfest**

Le conseiller Ziv Przytyk quitte la salle et se retire, temporairement, des délibérations en vertu du règlement 243 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de Barnston-Ouest, article 6.3., il est 19h11.

**ATTENDU** que le Shazamfest tiendra sa 14<sup>e</sup> édition du 11 au 14 juillet 2019 ;

**ATTENDU** que l'organisateur s'engage à respecter le règlement 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité verse la somme de 250\$ à titre d'aide financière et ce, conditionnellement à ce que les résidents de la Municipalité puissent avoir accès gratuitement au site lors de l'événement.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

Le conseiller Ziv Przytyk rejoint les délibérations, il est 19h12.

**19 05 062**

**7.1.1. Assurance – ajout de garantie de pollution**

**ATTENDU** que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a fait l'inspection des immeubles appartenant à la Municipalité ;

**ATTENDU** que la MMQ suggère à la Municipalité de se doter d'une garantie pollution pour son réservoir pétrolier au Centre Communautaire (génératrice) ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité se dote d'une garantie pollution pour son réservoir pétrolier au Centre Communautaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 063**

**7.1.2. Rôle d'évaluation en ligne**

**ATTENDU** que la firme d'évaluation JP Cadrin & Associés fournit gratuitement un lien sécurisé de consultation publique du rôle d'évaluation foncière en ligne ;

**ATTENDU** que beaucoup de demandes sont déposées à la Municipalité concernant des informations sur le rôle d'évaluation foncière ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'accepter l'offre de la firme d'évaluation JP Cadrin & Associés.

De créer un lien à partir du site internet de la Municipalité pour la consultation du rôle d'évaluation foncière en ligne. Les informations disponibles sur le rôle en ligne seront les mêmes que celles du rôle disponible à la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

19 05 064

### **7.1.3. Entretien ménager – Bureau et Centre Communautaire**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat d'entretien ménager du bureau municipal et du Centre Communautaire à Madame Nancy Wallis, au coût mensuel de 160\$.

Que Madame Wallis effectue l'entretien ménager du bureau municipal et du Centre Communautaire deux fois par mois ou selon la demande de la directrice générale.

Que Madame Wallis signe une entente de confidentialité avec la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.1.4. Réflexion sur la lutte à la pauvreté et l'inclusion sociale**

L'information est déposée aux membres du conseil.

19 05 065

### **7.1.5. Résolution GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019**

**ATTENDU** que le portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 a été modifié par Recyc-Québec ;

**ATTENDU** que le portail ouvrira prochainement et que le dépôt d'une résolution, faisant état des compétences de la municipalité (locale ou régionale), sera requise afin d'accéder au portail ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Barnston-Ouest, avec les Municipalités de Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

**ATTENDU** que cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette et le transport vers le centre de tri des matières recyclables pour le territoire rural de la MRC et faire la gestion de ce service ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte et le transport (CT) des matières recyclables de la Municipalité de Barnston-Ouest ainsi que des Municipalités de, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

**ATTENDU** que de plus, la Municipalité de Barnston-Ouest ainsi que l'ensemble

des Municipalités de la MRC (Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en regard de l'exploitation du centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

**ATTENDU** que cette entente habilite la MRC de Coaticook à exploiter, en commun avec d'autres MRC, un centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise (connu comme Récup-Estrie) ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour le tri et le conditionnement (TC) des matières recyclables pour la Municipalité de Barnston-Ouest ainsi que l'ensemble des Municipalités locales (Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ;

**ATTENDU** que de plus, la Municipalité de Barnston-Ouest ainsi que l'ensemble des Municipalités rurales de la MRC (Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles en vertu des mêmes articles de lois ;

**ATTENDU** que cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles utilisés par les agriculteurs pour l'emballage de leur foin et faire la gestion de ce service ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement (CTTC) des plastiques agricoles pour la Municipalité de Barnston-Ouest ainsi que l'ensemble des Municipalités locales de Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

De confirmer à Recyc-Québec les compétences de la MRC de Coaticook, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution afin que celle-ci puisse continuer d'accéder au nouveau portail GMR de Recyc-Québec pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 066**

**7.1.6. Adoption de la Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demande de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Barnston-Ouest**

**ATTENDU** que tous les organismes publics doivent se doter d'une politique de traitement des plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique dans le cadre de l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes*

*publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.R.Q., c. A-33.2.1) ;*

**ATTENDU** que les plaintes admissibles concernent uniquement l'une ou l'autre des situations visées par la Loi, soit la demande de soumissions publiques ou l'avis d'intention d'octroyer un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour les contrats dont la valeur est de, minimalement, 101 100 \$ ;

**ATTENDU** que le conseil municipal prend en compte le projet de *Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Barnston-Ouest* et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest adopte la *Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Barnston-Ouest* telle que présentée et en conséquence elle sera en vigueur à compter du 25 mai 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 067**

#### **7.1.7. Appui au GMF des Frontières**

**ATTENDU** que la clinique médicale de Coaticook, GMF des Frontières, a annoncé le départ à la retraite de quatre (4) médecins, départ prévu à la fin de 2020 ;

**ATTENDU** que ces départs vont amener une pénurie de médecins dans cette clinique ;

**ATTENDU** que le GMF des Frontières est la seule clinique qui dessert les citoyens de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que 89% de la population de la MRC de Coaticook a actuellement accès à un médecin de famille et que ce ratio diminuerait à environ 67% à la suite de ces quatre (4) départs à la retraite ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest demande au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement à la ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à la députée de Saint-François, de faire un effort spécial pour que les 7 500 patients touchés par ces départs à la retraite ne se retrouvent pas sans médecin de famille.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, à la députée de Saint-François, Mme Geneviève Hébert, à la MRC de Coaticook ainsi qu'au GMF des Frontières.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 068**

#### **7.1.8. Demande de subvention au RÉCIM**

**ATTENDU** que la Municipalité a le projet de construire un nouveau bureau municipal afin de régler des questions de sécurité et de confidentialité pour les

citoyens et les employés ainsi que celle d'accès courant à l'eau potable ;

**ATTENDU** que la Municipalité possède déjà un terrain pour bâtir le bureau municipal ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu :**

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

Que la Municipalité de Barnston-Ouest a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Que la Municipalité de Barnston-Ouest s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Municipalité de Barnston-Ouest confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.1.9. Invitation – Soirée d'information sur la pollution lumineuse**

L'information est déposée aux membres du conseil.

**19 05 069**

#### **7.1.10. Tournoi de golf – Fête de la famille**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription des élus au Tournoi annuel de golf de la MRC de Coaticook qui cette année se tiendra en l'honneur de Monsieur Jacques Madore et au profit de la Fête de la famille de la MRC de Coaticook. Le tournoi de golf aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 au Club de golf de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise le paiement pour les inscriptions des employés accompagnés de leur conjoint s'ils désirent y participer.

Que la Municipalité offre un cadeau d'une valeur minimale de 60\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 070**

#### **7.1.11. Demande au MTQ**

**ATTENDU** que les élus considèrent que la sécurité, des piétons et notamment des enfants, des cyclistes et des automobilistes, est préoccupante dans le hameau de Way's Mills compte-tenu de l'étroitesse du chemin (7 mètres pavés, sans accotement ou trottoir) ;

**ATTENDU** que, dans le hameau de Way's Mills, il y a plusieurs attrait

touristiques ainsi que des infrastructures de loisir, de sports et communautaire régulièrement utilisées et visitées ;

**ATTENDU** que les élus ont à cœur la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes dans le hameau de Way's Mills ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la vitesse permise dans le hameau de Way's Mills, entre les deux ponts, à 30 km/h.

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

**19 05 071**

**7.2.1. Résultat – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)**

**ATTENDU** la résolution numéro 19-04-053 autorisant la directrice générale à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C. et Sel Warwick, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

**ATTENDU** que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h30 le lundi 29 avril 2019, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour, à 11h35, à savoir :

			en vrac	
	Compagnie	Concentration	\$ avec transport	\$ sans transport
1	Somavrac C.C.	83% à 87%	545\$/TM	545\$/TM
2	Sel Warwick	83% à 87%	544\$/TM	544\$/TM

**ATTENDU** que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise Sel Warwick Inc. aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 544\$/TM, pour une dépense maximale de 43 520\$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.



## **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'avril 2019.

### **10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal en bâtiment et environnement pour le mois d'avril 2019.

### **11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Dépôt du rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière pour le mois d'avril 2019.

19 05 072

### **12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 1 <sup>er</sup> avril 2019 – 19-04-055	59 022.17\$
B) Dépenses incompressibles – avril 2019	10 283.95\$
C) Salaires avril 2019	20 123.42\$
D) Comptes à payer au 6 mai 2019	45 223.55\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 75 630.92\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

19 05 073

### **12.2. Dépôt et adoption du rapport financier et rapport du vérificateur 2018**

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur 2018 de la Municipalité de Barnston-Ouest, tels que déposés.

**Adoptée à l'unanimité**

**15. Levée de la séance ordinaire du 6 mai 2019**

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h53.

**Adoptée à l'unanimité**

-

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

---

**MAIRE**

---

**DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.**